

La note
de veille

Centre d'analyse stratégique
18 rue de Martignac
75700 Paris cedex 07
Site Internet : www.strategie.gouv.fr

France

> LES SOINS PALLIATIFS
EN RECHERCHE DE DÉVELOPPEMENT

Un an après le vote de la loi Leonetti sur la fin de vie et à la suite d'un colloque organisé le 9 mai 2006 à l'Assemblée nationale, certains spécialistes (Régis Aubry, Daniel d'Hérouville, Marie de Hennezel, etc.) souhaitent attirer à nouveau l'attention sur la faiblesse des moyens alloués aux soins palliatifs. Le dernier plan (2002-2005) a vu notamment se développer les équipes mobiles mais pas les unités fixes. Celles-ci rencontrent des difficultés à accomplir leurs multiples missions : soigner et accompagner les mourants, former des personnels, assurer des tâches d'enseignement et de recherche. Ce constat vaut pour plusieurs pays européens, à l'exception du Royaume-Uni, pays pionnier en la matière, où la spécialité de médecine palliative est reconnue. **En France, la réflexion pourrait être relancée** sur la base d'une analyse des pratiques et des besoins actuels et futurs (ce que demandait en septembre 2005 un rapport de la Cour des comptes, non publié), en tenant compte des conséquences du vieillissement de la population et **sans faire l'impasse sur les questions relatives à la mort et au deuil.**

> L'ÉPARGNE DES MÉNAGES
FRANÇAIS, À NOUVEAU ORIENTÉE
VERS LA BOURSE ?

Alors que, depuis fin 2002, les ménages français avaient tendance à se défaire des actions cotées qu'ils détenaient en direct, le dernier tableau de bord publié par l'Observatoire de l'épargne européenne montre une nette **reprise de l'achat direct d'actions cotées par les ménages français en 2005**. Au dernier trimestre, en particulier, le flux net de placements individuels en actions cotées est redevenu positif pour la première fois depuis septembre 2002. La privatisation d'EDF et l'appréciation des valeurs boursières ont joué un rôle notable dans ce retournement de tendance qui reste toutefois à confirmer. Échaudés par le dégonflement de la bulle Internet de 2001, les ménages continuent majoritairement, en effet, de préférer à la détention directe d'actions des contrats d'assurance-vie qui, pour la plupart, comprennent des garanties contre les risques de marché.

Source : Observatoire de l'épargne européenne, Tableau de bord de l'épargne en Europe, mai 2006.

Europe

> AVANT-PROJET DE BUDGET 2007 :
ALLOCATIONS EN FAVEUR
DE LA STRATÉGIE DE LISBONNE

La Commission a adopté le 3 mai l'avant-projet de budget pour 2007. Le cadre global 2007-2013 est également confirmé, le Conseil ayant approuvé le 15 mai l'accord interinstitutionnel avec le Parlement. Les propositions de dépenses pour 2007 se montent à 126,8 milliards d'euros (+ 4,6 % par rapport à 2006). **Les priorités de Lisbonne (compétiti-**

tivité et cohésion) voient leurs financements progresser significativement (54 milliards contre 47 milliards d'euros en 2006), tandis que les "ressources naturelles" (dont PAC) restent stables. Ces chiffres reflètent les débats virulents sur les priorités budgétaires de l'Union (cf. rapport Sapir ou position du Royaume-Uni). Rappelons que ce débat, lié aux questionnements sur les priorités économiques de l'Union et leur niveau de mise en œuvre, reste d'actualité en vertu de la clause de rendez-vous budgétaire en 2008/2009.

> ADHÉSION DE LA BULGARIE ET DE LA ROUMANIE OU COMMENT COUPER LA POIRE EN DEUX

Un *working paper* (mai 2006) du *think tank* Thomas More à Bruxelles, analysant le cas particulier de la Roumanie, attire l'attention sur une conséquence peu évoquée de l'avis définitif de la Commission européenne (repoussé à octobre 2006), sur l'adhésion de ces deux pays. En cas de report, au-delà de 2008 et sans solution de recours, pour la Roumanie, soumise à des clauses de sauvegarde plus sévères, **l'Union européenne pourrait, situation inédite, se retrouver poursuivie en justice pour non respect du traité d'adhésion.** Ceci jette un nouvel éclairage sur l'avis rendu le 16 mai par la Commission : tenant du jugement de Salomon, sa position balance en effet entre respect des engagements pris et respect des règles. Soucieuse de ne pas montrer de signes de faiblesse, l'Union peut en effet difficilement permettre l'entrée d'un partenaire insuffisamment préparé. Alors que la Roumanie et la Bulgarie restent confiantes dans une adhésion au 1^{er} janvier 2007, la Commission la consi-

dère faisable sous réserve que les autorités nationales redoublent d'efforts.

www.institut-thomas-more.org/showNews/91

> ENCORE ET TOUJOURS UN EFFORT EUROPÉEN EN MATIÈRE DE FORMATION ET D'ÉDUCATION

La Commission européenne a publié le 16 mai, sur la base d'un *benchmarking*, un rapport mesurant les performances et le chemin encore à parcourir par 30 pays européens (UE-25 et 5 pays candidats) pour atteindre les critères définis par la Stratégie de Lisbonne. Certes, 1 million d'étudiants devraient en 2010 obtenir un diplôme en mathématiques, sciences et technologie. Mais la Commission égrène le plus souvent des chiffres chocs : 2 millions de jeunes supplémentaires (18 à 24 ans) devraient poursuivre leurs études, 2 autres millions terminer l'enseignement secondaire supérieur, et 4 millions d'adultes suivre un module de formation de 4 semaines tout au long de la vie. 200 000 élèves de 15 ans devraient améliorer leur niveau de lecture et apprendre au moins deux langues étrangères. Enfin, la comparaison avec les États-Unis fait apparaître, en défaveur de l'Union européenne, **un différentiel annuel d'investissement de 10 000 euros par étudiant.**

> LE ROMAN-FEUILLETON DES FOREIGN SALES CORPORATIONS (FSC)

Le commissaire européen au commerce, Peter Mandelson, s'est félicité, le 12 mai, de l'annonce par ses homologues américains du retrait des clauses spécifiques de l'*American Jobs Creation Act* dont l'OMC avait arrêté le caractère non conforme en janvier 2005. Cette décision pourrait cependant ne constituer qu'un énième épisode dans un différend qui oppose l'Europe et les États-Unis depuis plus de vingt ans. Elle illustre également **comment un système de subventions contraire aux règles de l'OMC peut être pérennisé en pratique.** En effet, alors qu'il se substituait déjà à un régime de subventions déguisées sanctionné par le GATT, le régime d'exonérations fiscales destinées aux entreprises exportatrices dit FSC, créé en 1984, a été abrogé en 2000 après sa condamnation par l'OMC et remplacé par le régime ETI (*Extra-territorial Income*). Le maintien de l'ETI, reconnu non conforme aux règles de l'OMC en 2001, a conduit l'Union européenne à appliquer des mesures de rétorsion en 2004. L'Union a suspendu ces mesures après que les États-Unis eurent adopté l'*American Jobs Creation Act* abolissant l'ETI... mais instituant de nouveaux avantages fiscaux irréguliers, irrégularité au titre de laquelle l'Union européenne était en droit de réintroduire des mesures de rétorsion... le 16 mai.

http://ec.europa.eu/comm/trade/issues/respectrules/dispute/pr120506_en.htm

> IV^e SOMMET UE-AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES : MULTIPLICITÉ D'ENJEUX, PEU DE RÉSULTATS

Réunissant 56 chefs d'État et de gouvernement à Vienne, ce sommet (11 au 13 mai) s'inscrivait dans le suivi du "Plan de Panama" conclu il y a 7 ans. L'Union européenne, premier donateur en matière d'aide au développement, espérait consolider les bases d'un partenariat birégional. Le Parlement européen a émis plusieurs propositions montrant l'éventail des enjeux, allant d'une charte euro-latino-américaine pour la paix et la sécurité à la lutte contre la drogue et contre la pauvreté. Au final, seront seulement lancées des négociations en vue d'un "accord d'association" d'ici 2010 avec l'Amérique centrale. Au-delà de l'aspect commercial visant l'ouverture des marchés respectifs, l'Union européenne y voit également **un outil politique** susceptible de permettre aux pays concernés de mieux répondre aux défis auxquels ils sont confrontés : droits de l'Homme, gestion de l'énergie, implication de la société dans ce processus d'intégration régionale.

> DIFFICULTÉS D'INTÉGRATION DES JEUNES ISSUS DE L'IMMIGRATION EN ALLEMAGNE

Basé sur les données collectées dans le cadre du Programme international sur le suivi des acquis des élèves (PISA), un récent rapport de l'OCDE

souligne des différences de performance en mathématiques : en Allemagne, les élèves de 15 ans nés de parents immigrés accusent un retard d'environ deux années de scolarité par rapport aux élèves autochtones. L'écart de performance y est près de deux fois plus élevé qu'en France. Au cours des dernières années, l'Allemagne a été l'un des principaux pays d'immigration de l'OCDE (avec un taux de solde migratoire de 3,9 pour 1 000 sur la moyenne des années 1990-2004). Les difficultés croissantes d'intégration sur le marché du travail des jeunes de la seconde génération ont en partie motivé

l'adoption de la nouvelle loi sur l'immigration, entrée en vigueur en 2005, qui a mis en avant les cours de langue. En annonçant le 15 mai son intention de renforcer l'apprentissage précoce de l'allemand dès le jardin d'enfant – la non-maîtrise de l'allemand étant invoquée comme l'une des causes principales du retard – **le gouvernement confirme qu'il considère désormais l'Allemagne comme un pays d'immigration de peuplement.**

Source : OCDE, "Where Immigrant Students Succeed", 15 mai 2006 ; http://www.oecd.org/document/1/0,2340,fr_2649_34487_36701889_1_1_1_1,00.html

> LES DOTATIONS INITIALES EN CAPITAL : UN NOUVEL OUTIL DES POLITIQUES SOCIALES

En matière de politique familiale, de lutte contre la pauvreté et de promotion de l'égalité des chances, une idée fait son chemin. Elle consiste à doter chaque nouveau-né d'un capital de départ, avec des fonds publics et privés versés sur un compte en banque. Si elle peut prêter à bien des interprétations et des controverses, elle mérite assurément qu'on s'y intéresse.

Des comptes bloqués pour les enfants

Ces comptes, dotés à la naissance de l'enfant d'une somme initiale par les pouvoirs publics, pourraient être complétés par des dépôts publics supplémentaires à différents âges. Les proches, notamment parents et grands-parents, pourront également compléter, sous plafond, cette capitalisation. Ni le bénéficiaire ni ses parents ne seront autorisés à opérer des retraits avant sa majorité.

La dotation porte ainsi des intérêts et se développe en même temps que l'enfant. La durée de la période d'accumulation peut assurer aux intéressés un capital substantiel. À sa majorité, le titulaire du compte disposera de la somme qui aura été versée par les pouvoirs publics et par ses proches, avec les intérêts, sur ce compte d'épargne bloqué.

Concrètement, le principe est qu'un jeune adulte dispose d'une somme importante lui permettant d'envisager sa première période d'investissement universitaire et/ou professionnel avec une réelle "égalité des chances". Il s'agit de programmes ressemblant à une forme de retraite en capital, celle-ci étant servie au début plutôt qu'à la fin de la vie adulte.

Une idée qui se répand, selon des modalités variées

De proposition, l'idée se transforme en initiatives un peu partout. Ainsi, au Royaume-Uni, au Canada, à Singapour ou en Hongrie, des dispositifs assez similaires ont été récemment mis en place. Aux États-Unis, également, une proposition de loi, bipartisane, propose le lancement d'un compte de ce type.

Le *Child Trust Fund* anglais et le projet de *Kids Accounts* américain

- Le gouvernement britannique a annoncé en 2003 sa décision de verser à chaque nouveau-né, sur un fonds défiscalisé, une somme de 350 euros (de 700 euros pour les enfants pauvres). Selon le concept, en vogue à Londres, "d'universalité progressive", tous les enfants sont de la sorte éligibles au dispositif et les plus modestes (en l'occurrence environ 40 % des enfants) reçoivent des sommes plus importantes. Les parents peuvent abonder le compte jusqu'à 1 700 euros par an. Le gouvernement s'est engagé à un abondement équivalent à son financement de départ au moment où les bénéficiaires atteindront l'âge de sept ans. La création effective du *Child Trust Fund* a été annoncée en janvier 2005. La mesure est rétroactive aux enfants nés depuis septembre 2002. Elle rencontre actuellement, comme toute nouvelle mesure, des difficultés de mise en œuvre (information des parents, choix des banques, etc.). Concrètement, pour illustrer, prenons le cas particulier d'un enfant vivant dans une famille défavorisée. Si les proches de cet enfant versent 70 euros par mois sur le compte, en complément des dotations publiques, le jeune adulte se trouverait, à ses dix-huit ans, à la tête d'environ 20 000 euros.

- Aux États-Unis, des parlementaires républicains et démocrates ont déposé ensemble une proposition de loi pour la création de *Kids Accounts*. Selon ce projet, tous les enfants nés à partir de

2007 recevraient sur un compte personnel 500 dollars. Ceux vivant dans des foyers aux revenus inférieurs à la médiane seraient éligibles à une contribution supplémentaire de 500 dollars. À l'âge de 18 ans, ils pourraient utiliser les montants accumulés pour financer leurs études supérieures, leur logement, ou bien préparer leur retraite. À compter de 30 ans, et sous condition d'atteinte d'un certain plancher de ressources, les bénéficiaires pourraient commencer à rembourser leur dotation initiale. Rien ne dit que ce projet verra le jour, mais le débat est bien lancé outre-Atlantique.

Les modalités de gestion et le contenu précis (montant et rythme des abondements) de ces fonds varient, en particulier pour ce qui relève de l'affectation (libre ou assignée) des sommes, des conditions d'éligibilité au dispositif et des modalités de gestion de cette épargne.

- **Affectation des sommes** : dans certains cas les jeunes bénéficiaires seront libres d'employer cet argent à ce qu'ils souhaitent, sans limitation. C'est le cas notamment au Royaume-Uni. Dans d'autres cas, comme au Canada, ces sommes seront réservées au financement d'études supérieures. Elles peuvent également, dans d'autres schémas, être réservées à l'acquisition d'un logement ou à la création d'une entreprise.
- **Éligibilité** : dans certaines configurations tous les enfants sont dotés d'un fonds, sans condition de ressources des parents. Dans d'autres, en Hongrie ou en Australie par exemple, ce type de fonds est réservé aux plus démunis.
- **Gestion de l'épargne** : l'épargne accumulée sur le temps de vie du compte peut être garantie par l'État à un niveau minimal d'intérêt ou bien inves-

> POUR "OXFAM INTERNATIONAL", LE CYCLE DE "DOHA" SERAIT UNE OCCASION RATÉE DE PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT

"*Recette pour un désastre*", tel est le titre du dernier rapport d'Oxfam International, l'ONG devenue un interlocuteur incontournable dans les négociations multilatérales depuis le succès de sa campagne *Make Trade Fair* et son implication décisive dans le dossier du coton africain à Cancun en 2003. Ce document indique que **les termes de l'accord proposé aux pays en développement** seraient de maigres concessions dans le domaine agricole au prix d'un engagement à ouvrir à la concurrence leurs marchés de services et à démanteler la protection tarifaire subsistant sur leurs produits non agricoles. Pour que Doha soit effectivement un cycle en faveur du développement, il ne suffit pas de soustraire les pays les plus pauvres à quelques exigences, soutient Oxfam, mais **de donner un réel contenu au traitement spécial et différencié** et d'améliorer dans les

tie sur les marchés, dans l'objectif de rendements supérieurs. Ces deux possibilités sont offertes dans le dispositif anglais.

De l'État "providence" à l'État d'"investissement social"

La mesure s'inscrit pleinement dans le courant d'idées appelant les États "providence" à se réformer dans le sens d'États "d'investissement social", c'est-à-dire investissant prioritairement dans le capital humain, l'enfance et la formation.

Inspiré à la fois des principes de la micro-finance, comme aide à la constitution de patrimoine pour les pauvres, et de l'idée de revenu universel, comme protection de tout citoyen, cette dynamique vise fondamentalement la redistribution du patrimoine, par la constitution d'un capital.

Le triple objectif de cette constitution, libre, d'épargne tout au long de l'enfance est de responsabiliser, d'investir dans le futur, et, partant, de réformer l'État "providence" en ne lui donnant plus seulement vocation à prévenir (assurance) et à réparer (assistance) mais, et ce fondamentalement, à investir.

Rénovant de manière assez originale les fondements et les objectifs des politiques sociales, ces initiatives ne sont pas sans soulever de nombreuses questions de fond, notamment en matière de justice sociale. Il convient également de savoir si ces fonds doivent seulement compléter, ou bien s'ils doivent remplacer les systèmes en place de garantie de ressources et d'assistance. Pour le moment, là où ils sont créés ou bien seulement envisagés, ils viennent renforcer, tout en infléchissant, les systèmes de protection sociale.

faits l'accès aux marchés des pays dits développés. Il faudrait aussi que toutes les subventions produisant un effet de distorsion sur les échanges agricoles soient éliminées et non les seules subventions à l'exportation qui ne représentent que 3,6 % des dépenses de soutien agricole de l'Union européenne et ce, sans exigence de réciprocité, à défaut de quoi les termes de l'échange s'inversent.

http://www.oxfam.org/fr/files/bp_87_recette_desastre/download

> UNE FONDATION "NEWTON" AU SECOURS DE LA RECHERCHE FONDAMENTALE EUROPÉENNE ?

L'Institut Montaigne, estimant que l'Union européenne ne pourra tenir le pari de la Stratégie de Lisbonne, a proposé, fin avril, de sortir de l'immobilisme en concentrant les moyens sur la création d'une Fondation "Newton". Son objectif en 2016 sera de voir émerger 25 établissements euro-

péens parmi les 50 premiers mondiaux. L'efficacité de ce nouvel ensemble dépendra d'un financement communautaire suffisant, estimé à 20 millions par établissement et par an, pour 50 universités, pendant 5 ans. Partisan d'un redéploiement des crédits pour engager davantage le budget communautaire dans la promotion de l'innovation, le *think tank* se distingue en proposant **de puiser directement les fonds nécessaires dans l'enveloppe des Fonds structurels**.

> ENQUÊTE "IPSOS" 2006 : L'EUROPE DE LA DÉFENSE RESTE TRÈS POPULAIRE

L'enquête IPSOS réalisée tous les ans pour EADS en Allemagne, Espagne, Italie, France et Grande-Bretagne confirme la popularité du projet de politique européenne commune de défense, jugé

favorablement par 72 % des sondés (il est essentiel pour 38 % d'entre eux et souhaitable pour 44 %). Plus étonnant, 80 % des personnes interrogées, dont 84 % au Royaume-Uni, estiment que l'Europe devrait pouvoir décider de faire intervenir ses forces de défense sans l'appui des États-Unis. Ces chiffres sont très proches de ceux proposés par l'Eurobaromètre 2005 pour les 25 États membres : 77 % de l'opinion publique soutient une politique de sécurité et de défense commune. **Ces pourcentages sont remarquablement constants**, puisque depuis 1992 ils n'ont varié qu'entre 68 % (1996) et 79 % (1994).

Sources : Eurobaromètre, http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/eb/eb64/eb64_first_fr.pdf ;

Enquête IPSOS, "L'Europe et ses moyens de défense", <http://www.jean-jaures.org/NL/229/defense.pdf>

Centre d'analyse stratégique
18 rue de Martignac
75700 Paris cedex 07
Téléphone 01 45 56 51 00
Site Internet :
www.strategie.gouv.fr

